

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 janvier 2009
(convocation du 6 janvier 2009)

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOIX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent à cpter de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à cpter de 11 h 50
Mme FAYET Véronique à Mme LIRE Marie-Françoise à cpter de 12 h 20
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 13 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 40
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 12 h 40
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude à cpter de 12 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 00 puis à
M. TRIJOULET Thierry à cpter de 12 h 40
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12 h 15
Mme LACUEY Conchita à Mme Cartron Françoise à cpter de 12 h 25
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à cpter de 12 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 12 h 25
puis à Mme FAORO Michèle à cpter de 12 h 25
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 12 h 50 puis à

M. BONNIN Jean-Jacques à cpter 12 h 50
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 20
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean -Jacques à cpter de 12 h 15
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick jusqu'à 12 h 50 puis à M. RAYNAL Franck à cpter de 12 h 50
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 9 h 50
Mme LAURENT Wanda à M. DUPOUY Alain à cpter de 12 h 00
M. MANGON Jacques à Mme BONNEFOY Christine à cpter de 12 h 50
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 12 h 15 puis à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 15
M. PALAU Jean-Charles à Mme PARCELIER Muriel à cpter de 11 h 00
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à cpter de 12 h 15
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 10 h 20
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. ROBERT Fabien
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 11 h 50

EXCUSE : M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre - Subvention -
Candidature appel à projets - Décision - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, adopté par l'Assemblée Nationale le 21 octobre 2008, prévoit notamment la participation de l'Etat dans le cadre d'un appel à projets destiné au financement des projets de développement des réseaux de transports urbains en site propre ayant vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également à lutter contre la congestion urbaine en offrant des conditions de transport attractives.

La Communauté urbaine de Bordeaux, quant à elle, s'est engagée sur un ensemble de grands projets contribuant à développer une politique durable des transports favorisant une approche globale des déplacements.

Ainsi, la stratégie communautaire se décline en une analyse territoriale quantifiée axée sur la réduction significative à l'échelle de l'aire urbaine des émissions de CO₂ à l'horizon 2020, sur la compacité de l'habitat, sur la poursuite des développements des transports collectifs et de l'usage du vélo.

Ces projets concernent notamment l'extension des lignes du réseau de Transports en Commun en Site Propre, approuvée par délibération du Conseil de communauté en date du 27 avril 2007, pour un montant prévisionnel de 342 millions d'euros, ainsi que le projet de ligne de tramway péri-urbain accolé à la ligne de train du Médoc de 7 km estimé quant à lui à 60 millions d'euros (délibération n°2008/0821 du 19/12/2008).

C'est ce projet global, dont la réalisation effective débutera bien avant fin 2011, comme le précise la publication de l'appel à projets qui fait l'objet de la demande de subventions. La participation de l'Etat est une condition essentielle à la réalisation de ce projet. A ce titre la Communauté urbaine de Bordeaux attend de l'Etat qu'il apporte une subvention maximale.

Parallèlement, la Communauté urbaine de Bordeaux fera appel à d'autres partenaires susceptibles de concourir au financement de ces projets qui revêtent un caractère d'intérêt général tant au niveau local qu'au niveau européen.

Cette réalisation s'inscrit dans une approche partenariale relative aux grands projets d'infrastructures. La Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée par l'Etat à un niveau exceptionnel pour le financement du projet LGV SEA, elle demande aussi à l'Etat qu'il soutienne, à hauteur de ses attentes, la réalisation des projets de développement de son réseau de transports collectifs.

L'enjeu pour la Communauté urbaine de Bordeaux, est donc de première importance.

Pour rappel, l'Etat a décidé conformément aux dispositions de la circulaire du 28 février 1994 relatives aux aides de l'Etat aux transports collectifs de province, d'octroyer un concours financier à hauteur de 103,6 millions d'euros pour le financement de la 1^{ère} phase du tramway, dont le coût total s'est élevé à plus de 600 millions d'euros. En 2006, une convention financière liant l'Etat à la Communauté urbaine de Bordeaux a permis de subventionner la 2^{ème} phase du tramway à hauteur de 40 millions d'euros, soit 7,28 % du montant estimé de travaux (549,4 millions d'euros - valeur janvier 2005).

Dans le cadre de l'appel à projets précité, plusieurs critères seront pris en considération :

- l'intégration des enjeux environnementaux,
- la prise en compte du désenclavement des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,
- la soutenabilité financière à long terme du projet présenté par l'autorité organisatrice de transport.

Le dossier de demande de subventions proposé par la Communauté urbaine de Bordeaux auprès des services de l'Etat est structuré en 3 grandes parties répondant aux enjeux définis par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, dans son projet de circulaire.

I. La première partie du dossier de présentation de la Communauté urbaine de Bordeaux est consacrée « à la présentation de la stratégie 2020 urbaine / climat / déplacements » qui intégrera notamment :

- des éléments de prospective démographique, des propositions territorialisées de densification de l'habitat et des emplois, une présentation de la stratégie générale de développement urbain, une présentation des grands équipements à venir, une présentation des projets d'aménagement et de désenclavement des quartiers prioritaires ;
- des éléments provenant du plan climat,
- une description des principales orientations de gestion multimodale des déplacements comprenant la présentation du schéma directeur de l'amélioration de la desserte en transports collectifs.

II. La deuxième partie présente le projet de réseau 2013, soit l'offre de transports collectifs à moyen terme.

Après une présentation générale, les réalisations des 7 km de tramway péri -urbain accolé à la ligne de train du Médoc et des 17 km d'extension du tramway sont explicitées à partir des éléments suivants:

- enjeux de desserte,
- enjeux associés au choix d'itinéraire,
- les prévisions de trafic et report ,
- l'estimation des coûts d'amortissement,
- l'estimation des coûts d'exploitation annuels,
- le calendrier de réalisation.

A noter la présentation des autres études de TCSP : la desserte de l'aéroport, la desserte de Talence et de Gradignan, la desserte de la Plaine Rive droite, de Villenave d'Ornon, de Bassens et Carbon-Blanc.

III. Enfin, une troisième partie aborde le thème de la soutenabilité financière à long terme.

Après une présentation générale de la politique financière de la Communauté urbaine de Bordeaux, deux thèmes sont abordés :

- les efforts de réduction des coûts d'investissement en transports collectifs,
- la réduction du déficit d'exploitation des transports publics.

Le dossier est accompagné en annexe des pièces énoncées dans l'appel à projets :

1. la délibération n°2007/0252 en date du 27 avril 2007 approuvant le projet,
2. le plan de déplacements urbains,
3. les évolutions des règles d'urbanisme qu'il est prévu de mettre en place pour accompagner le projet,
4. une carte des densités de population et d'emploi actuelles et prévisionnelles des zones desservies, particulièrement dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, la liste exhaustive des grands équipements, bassins d'emplois, quartiers desservis et l'offre de service correspondante, ainsi que leur localisation sur le futur plan de desserte,
5. une étude de prévisions de trafics,
6. l'organisation physique, spatiale et temporelle de desserte actuelle et du projet envisagé,
7. un bilan financier prévisionnel pluriannuel pour l'autorité organisatrice, tant en investissement (avec un estimatif détaillé par poste) qu'en exploitation,
8. le calendrier de l'opération et l'avancement de l'opération.

Le dossier présenté par la Communauté urbaine de Bordeaux sera adressé au Préfet du département avant le 30 janvier 2009.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Président à :

- déposer la candidature de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'appel à projets «Transports urbains» hors Ile-de-France ;
- effectuer toutes les démarches et accomplir toutes les formalités auprès de l'Etat à l'effet d'obtenir la participation maximale nécessaire au financement du projet ;
- signer tout document nécessaire à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. MANGON s'abstient.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 26 JANVIER 2009

M. GÉRARD CHAUSSET